

plémentaires, vu que je sais par expérience que les contrats à bas prix causent leur ruine, et en même temps beaucoup de difficultés et d'ennuis au ministère.

Cette entrevue a été le résultat du rapport de M. Perley ci-dessus mentionné par lequel il déclare que la soumission de M. M. Starrs et O'Hanly est trop basse.

Toutefois, je ne voulais pas mettre leur soumission de côté, et c'est pourquoi je fis mander M. Starrs.

L'entrevue en resta là, et M. Starrs se retira pour aller se consulter avec son associé, M. O'Hanly.

M. Starrs a confondu ce qui s'est passé à l'entrevue avec la lettre du 7 octobre qu'il a reçue du ministère (page 90 de la preuve). A l'entrevue, il n'a pas été question d'un délai de trois ou quatre jours, et partant, M. Starrs n'a pu me dire ce qu'il prétend m'avoir dit, à la fin de sa déposition. Il n'a jamais rien dit de tel, et sa mémoire qui lui fait si péniblement défaut au sujet de la première soumission lui manque évidemment dans un sens contraire au sujet de la seconde soumission.

3° Quelques jours s'étant écoulés sans que j'eusse entendu parler de M. M. Starrs et O'Hanly, et vu que je désirais faire mon rapport au conseil, je donnai instruction au secrétaire du ministère, de leur écrire une lettre, datée du 7 octobre (page 90), les informant qu'ils avaient un sursis jusqu'au samedi, 11 octobre, pour renforcer leur position financière, et pour m'informer alors s'ils étaient prêts à signer le contrat pour l'exécution des travaux.

Le 10, ils m'ont envoyé leur réponse par écrit (page 90), disant, en substance, qu'ils n'avaient pas besoin de renforcer leur position financière et qu'ils avaient les moyens voulus pour remplir le contrat; ils ajoutaient qu'ils étaient prêts à signer le contrat, le lundi suivant (13) et à faire le dépôt nécessaire, lequel, évidemment, n'avait pas été fait.

Le lundi suivant, 13 octobre, j'ai recommandé au conseil (pages 91 et 92) d'accepter la soumission, du moment qu'ils feraient le dépôt requis de \$9,500 qui devait être ajouté à celui de \$8,500 déjà fait tel que mentionné dans leur lettre du 10 de ce mois. Je faisais voir par là que je désirais qu'ils eussent le contrat.

Le 16, un arrêté du conseil a été passé, en conséquence.

Le 21, M. Starrs ne s'étant pas présenté depuis le jour où lui et son associé avaient écrit cette lettre, datée du 10, et vu que je tenais à ce que le contrat fut signé, le secrétaire du ministère écrivit à M. Starrs (page 90 de la preuve) le priant de vouloir bien passer de suite au ministère, au sujet de l'affaire du bassin de radoub d'Esquimalt.

M. Starrs vint au ministère, et s'il ne fait pas erreur au sujet du chèque qu'il mentionne, il l'a évidemment remporté, et il ne me l'a pas laissé, et il n'était pas prêt à signer le contrat, et il ne l'a pas signé.

De fait, le 24, une lettre a été reçue de MM. Starrs et O'Hanly (page 37 du livre bleu, exhibit "N 5") dans laquelle ils disent qu'ils constatent qu'ils ont fait erreur dans certains items de leur soumission, et qu'ils estiment que leurs prix sont généralement trop bas. En conséquence, ils croient qu'il ne serait pas prudent, de leur part, d'accepter le contrat, et qu'il ne serait pas de l'intérêt public qu'ils entreprissent les travaux. En conséquence, ils ont demandé la permission de retirer leur soumission et le renvoi de leur chèque de dépôt en garantie.

A leur demande, le chèque leur fut renvoyé le 27. Si MM. Starrs et O'Hanly n'ont pas eu le contrat, c'est évidemment parce qu'ils n'en ont pas voulu, parce que, comme ils l'ont déclaré, ils avaient fait des erreurs dans leur soumission et qu'ils trouvaient leurs prix généralement trop bas.

*Par M. Davies :*

Q. Vous avez fait un rapport au conseil, en faveur de la seconde soumission?—  
R. En faveur de Starrs et O'Hanly.

Q. Avez-vous mandé M. Starrs, après votre rapport au conseil?—R. Oui.

Q. Par lettre?—R. Oui, par lettre.

Q. Du secrétaire du ministère?—R. Oui.

Q. C'était le 21 octobre?—R. Le 21, je crois.